Nations Unies

S/PV.7320



# Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

*Provisoire*

**7320e** séance

Lundi 24 novembre 2014, à 16 h 20

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Quinlan | (Australie) |
| *Membres* : | Argentine | Mme Perceval |
| | Chili | M. Llanos |
| | Chine | M. Sun Lei |
| | États-Unis d'Amérique | M. Pressman |
| | Fédération de Russie | M. Pankin |
| | France | M. Bertoux |
| | Jordanie | Mme Kawar |
| | Lituanie | Mme Murmokaitė |
| | Luxembourg | Mme Lucas |
| | Nigéria | M. Sarki |
| | République de Corée | M. Oh Joon |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Tatham |
| | Rwanda | M. Nduhungirehe |
| | Tchad | M. Cherif |

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan



14-64628 (F)






*La séance est ouverte à 16 h 20.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

**Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil va maintenant entendre un exposé de l'Ambassadrice María Cristina Perceval, Représentante permanente de l'Argentine, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

**M^me^ Perceval** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Conformément au paragraphe 3 a) iv) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur de faire au Conseil de sécurité le point des activités menées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan pendant la période allant du 28 août au 24 novembre 2014. Je suis ravie que la présente séance soit publique, ce qui renforce la transparence des travaux du Comité.

Pendant la période considérée, le Comité des sanctions concernant le Soudan a pris des mesures portant sur une recommandation émanant du rapport de mi-mandat du Groupe d'experts sur le Soudan, et a reçu un troisième rapport trimestriel du Groupe d'experts, contenant des informations actualisées. Dans son rapport de mi-mandat, le Groupe d'experts a recommandé au Comité d'envisager la possibilité d'entamer un dialogue avec les États Membres intéressés, notamment ceux de la région, en vertu du paragraphe 3 a) vii) de la résolution 1591 (2005), afin de déterminer les déficits d'information et les besoins en matière de renforcement des capacités existantes s'agissant de l'application des sanctions.

De ce fait, le Comité a tenu, le 13 novembre 2014, sa cinquième séance officielle, à laquelle ont pris part les représentants du Soudan, de l'Égypte, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya, de la Libye et du Soudan du Sud auprès de l'ONU. Les participants se sont en général félicités de sa tenue, et plusieurs d'entre eux ont demandé à ce que les échanges entre le Comité et les États Membres intéressés soient plus fréquentes.

Pendant les discussions, le représentant du Soudan a présenté des informations sur les mesures prises par son gouvernement pour coopérer avec le Comité et son groupe d'experts. Il a également évoqué, en particulier, les accords passés avec la Libye et le Tchad concernant l'utilisation de forces conjointes à la frontière afin d'enrayer le flux d'armes vers le Darfour. Les représentants de la Libye et du Tchad ont fait des déclarations dans le même sens à propos du contrôle aux frontières. Tout en se félicitant que la coopération transfrontière continue à se renforcer, un membre du Comité a souligné que les flux d'armes entre le Gouvernement soudanais et le Darfour constituaient le principal problème.

Deux autres délégations invitées ont fait rapport sur la mise en œuvre du régime de sanctions, et ont indiqué qu'elles entretenaient le contact avec le Groupe d'experts. Cela étant, un membre du Comité a fait savoir qu'il avait espéré que les délégations invitées communiqueraient des informations plus concrètes sur les difficultés auxquelles elles s'étaient heurtées dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'on a également appelé à une application plus énergique de l'interdiction de voyage, puisque le Groupe avait signalé des infractions à cet égard. De même, les États Membres qui ne l'ont pas encore fait ont été encouragés à présenter leurs rapports d'exécution au Comité.

Un membre du Comité s'est félicité de la coopération croissante entre le Soudan et le Groupe d'experts, et a ajouté que les problèmes économiques traversés par le pays rendaient plus difficiles la progression du processus de paix du Darfour. Tout en saluant l'amélioration de la coopération, d'autres membres du Comité ont indiqué qu'il était toujours nécessaire d'établir de meilleurs mécanismes de coopération. Plusieurs membres ont indiqué que la visite de la Présidente du Comité au Soudan cette année avait été très utile et que les initiatives de ce type devaient devenir une pratique coutumière de l'administration du régime de sanctions. Dans mes observations finales, j'ai exprimé l'espoir de voir naître une culture de dialogue plus marquée, qui deviendrait une bonne pratique, instaurant une plus grande confiance et, de ce fait, contribuerait à l'efficacité des travaux du Comité. Après la séance, le Comité a publié un communiqué de presse.

Le 13 novembre, le Groupe d'experts a présenté au Comité son troisième rapport trimestriel, contenant des informations actualisées. Le Groupe a expliqué que, pendant la période allant du 13 août au 14 novembre, il avait maintenu une présence quasi permanente au Soudan et au Darfour. Par ailleurs, les membres du Groupe se sont considérablement déplacés, tant dans la région que dans d'autres pays, afin d'engager des discussions et de mener des enquêtes dans le cadre de leur mandat. Le Groupe a également rapporté en détail les conversations qu'il avait eues avec le Coordonnateur national du Soudan pour le Groupe d'experts. Toutes ces questions seront incluses dans le rapport final du Groupe au Conseil de sécurité, qui devra être présenté avant le 17 janvier 2015.

Enfin, puisque j'aurai l'occasion de faire part de mes réflexions personnelles, en ma qualité de Présidente du Comité, à l'occasion des exposés que feront les présidents sortants en décembre, je voudrais simplement aujourd'hui remercier les membres du Comité de la coopération qu'ils nous ont toujours témoignée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Ayant entendu l'exposé de l'Ambassadrice Perceval au cours d'une séance publique du Conseil, nous sommes maintenant parvenus au terme de notre séance cet après-midi. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 16 h 25.*